

Réunion du 6 décembre 2019 du réseau des prisons de la FSESP

Compte rendu

Résumé

Le réseau de la FSESP qui rassemble les syndicats représentant le personnel des établissements pénitentiaires s'est réuni le 6 décembre à Bruxelles, afin d'examiner les récentes tendances et les difficultés rencontrées dans les prisons, ainsi que pour discuter de la manière de donner de la visibilité, au sein du nouveau Parlement européen, aux conditions de travail dans les prisons et aux solutions que proposent les syndicats pour améliorer la situation.

Des délégués de **Bulgarie**, de **Belgique**, d'**Italie**, des **Pays-Bas**, de **Roumanie**, d'**Espagne**, de **Norvège** et du **Royaume-Uni** ont participé à la réunion. **Maite Pagazaurtundúa**, eurodéputée espagnole du **Groupe Renew Europe** et vice-présidente de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), qui traite des questions liées aux prisons au Parlement européen, s'est exprimée devant les membres du réseau sur le sujet de la violence et du harcèlement dont sont victimes les femmes qui travaillent dans les prisons en Espagne.

Une grande partie des discussions de la journée ont porté sur des questions liées à la sécurité, au vu du constat d'un niveau plus élevé de violence à l'encontre du personnel et des détenus, le système pénitentiaire étant de ce fait devenu un lieu de travail risqué et dangereux. Le manque de personnel constitue un facteur clé de cette situation au bord de la rupture, notamment au Royaume-Uni, en Belgique et en Espagne. Alors que le ratio de 1 agent pénitentiaire pour 1 détenu (sur 24 heures) – la revendication du réseau des prisons – semble un objectif de plus en plus lointain, il demeure des plus pertinents, aux côtés d'investissements publics accrus dans les soins de santé mentale.

Pour la suite, à court terme, la FSESP entend explorer plus avant avec Mme Pagazaurtundúa la possibilité de faire entendre le point de vue des travailleurs lors d'une audition au Parlement sur les conditions de détention – *il est désormais confirmé que la FSESP sera invitée à s'exprimer lors d'une audition le 15 ou le 16 avril 2020.*

À plus long terme, la FSESP s'efforcera d'organiser une autre réunion – éventuellement le 1^{er} octobre 2020 (à confirmer) – afin d'envisager une stratégie de la FSESP pour ce qui est de la santé et de la sécurité dans les prisons.

D'autres projets que la FSESP prévoit de mener en 2021-2022 s'avèreront pertinents pour le réseau des prisons : un projet de dialogue social multisectoriel sur la prévention de la violence par les tiers, en collaboration avec les hôpitaux et les gouvernements centraux, locaux et régionaux ; et un projet syndical sur l'exclusion des travailleurs du secteur public des droits syndicaux et de directives de l'UE, en collaboration avec EuroCop et EUROMIL. Le réseau sera tenu informé en temps voulu.

Il convient de noter que des affiliés de Roumanie et d'Espagne prévoient des réunions en 2020, auxquelles les membres du réseau seront invités.

Compte rendu complet

Débat FSESP/ETUI et exposition photo « Travailler derrière les barreaux »

Pour commencer la réunion, les délégués sont revenus sur le débat et l'exposition photo « Travailler derrière les barreaux » organisés conjointement par la FSESP et l'ETUI la veille au soir, le 5 décembre.

C'était la première fois que la FSESP organisait une exposition photo dans ses locaux. Les délégués ont estimé qu'il s'agissait d'un bon moyen d'atteindre un plus large public, de mettre en lumière la vie quotidienne dans une prison et de sensibiliser à la question rarement traitée des conditions de travail des détenus. Ce fut également une bonne occasion de mettre en évidence les liens étroits entre les conditions de travail du personnel et les conditions de vie des détenus, dont la qualité est essentielle pour améliorer l'environnement carcéral en général et aboutir à une réhabilitation réussie – comme l'a expliqué l'un des délégués espagnols, « les détenus devraient sortir en étant de meilleures personnes qu'ils ne l'étaient à leur arrivée ».

Ces photos, en noir et blanc, ont montré le travail des détenus dans les ateliers d'imprimerie et de métallerie de la prison française de Melun, qui fabriquent des produits destinés à la prison et aux ministères de la Justice, de la Santé ou de l'Intérieur. Les photos avaient initialement été publiées dans un numéro du magazine de l'ETUI sur la santé et la sécurité, HesaMag, auquel la FSESP et ses affiliés de Roumanie, de Norvège et du Royaume-Uni ont contribué. Le magazine est disponible en [FR](#) et en [EN](#).

Laurent Vogel, chercheur sénior au sein de l'unité Santé et Sécurité de l'ETUI, et **Sadak Souici**, l'un des très rares photographes autorisés à prendre des photos au sein d'une prison française, ont participé à ce débat organisé par le secrétariat de la FSESP. Des informations de contexte ont été fournies sur la prison et, de manière plus générale, sur les conditions de détention en France, où la population carcérale a atteint un record absolu, avec plus de 71 000 personnes incarcérées pour une capacité carcérale totale d'environ 60 000 détenus. La France a fait l'objet de plusieurs condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme pour traitement inhumain et dégradant des détenus et, plus récemment, pour l'absence de recours effectif à la disposition des détenus.

Le taux d'emploi à la **prison de Melun** – près de deux tiers des détenus travaillent – est plutôt exceptionnel en France. Pour bon nombre des détenus, le travail en prison constitue une toute première expérience professionnelle. La promesse d'avoir un emploi à la sortie peut par ailleurs jouer un rôle clé dans la libération anticipée, et pour beaucoup, le travail permet de rester occupé pendant de très longues peines. Néanmoins, les conditions de travail sont l'objet de nombreuses préoccupations, les salaires sont bien inférieurs au salaire minimum national, il n'y a pas de contrat de travail, de prestations de chômage, de congés maladie ou de politique en place pour les accidents du travail, et les détenus n'ont aucun représentant pour les questions de santé au travail ou représentant syndical. Que ce soit au sein ou en dehors de la prison, ces conditions inférieures aux normes demeurent inacceptables, et le rôle des syndicats s'agissant d'aider les détenus, de les représenter et/ou de négocier leurs niveaux de rémunération, comme c'est le cas en Italie, mériterait de faire l'objet d'un débat plus poussé au sein de la FSESP.

Au cours du débat, les intervenants ont souligné que les taux d'incarcération élevés et les conditions de détention déplorables reflètent souvent le manque de services publics disponibles ou de qualité, des soins de santé à la prévention de la criminalité chez jeunes, en passant par l'enseignement, l'accès à la justice et les services sociaux. Des délégués d'**Espagne**, de **Norvège** et du **Royaume-Uni** ont insisté sur le fait que l'absence d'investissement public ou des investissements publics insuffisants dans les soins de santé mentale donnaient invariablement lieu à des taux d'incarcération plus élevés, avec un grand nombre de détenus souffrant de graves problèmes de santé mentale ne pouvant bénéficier de soins appropriés. La proportion élevée de détenus souffrant de problèmes de santé mentale placés dans des établissements pénitentiaires non adaptés comporte des risques importants pour ces détenus, les autres détenus et le personnel.

Il s'est avéré très efficace d'investir dans les soins de santé mentale pour réduire la population carcérale aux **Pays-Bas**, au point que le pays est désormais celui qui présente le troisième taux d'incarcération le plus bas en Europe, à savoir 54,4 détenus pour 100 000 habitants. Un programme de prise en charge de proximité pour les personnes souffrant de problèmes psychiatriques a été mis en place pour éviter d'incarcérer les personnes, sauf en cas de nécessité. Associé à un plus grand nombre de condamnations prononcées en dehors du système judiciaire – telles que des amendes – et au recours à la médiation judiciaire, ce programme de soin a largement contribué à la diminution de la population carcérale et du nombre d'infractions enregistrées (réduction de 40 % entre 2008 et 2018).

Dans le cas où certains délégués souhaiteraient organiser un débat similaire dans leur pays, le photographe Sadak Souici peut être contacté à l'adresse sadak.souici@gmail.com.

Point sur les évolutions récentes de la législation européenne

La deuxième session visait à informer le réseau des prisons des évolutions législatives européennes récentes et d'autres événements survenus en 2019 (ppt [en pièce jointe](#)), dont :

- la directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles ;
- la directive sur la protection des lanceurs d'alerte ;
- la directive relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- l'action en justice lancée par la FSESP contre la Commission concernant l'accord des partenaires sociaux européens sur les droits des travailleurs à l'information et à la consultation sur des questions telles que les restructurations dans les gouvernements centraux/fédéraux ;
- la consultation à venir des partenaires sociaux par la Commission européenne sur le salaire minimum et la négociation collective.

Dans les prisons, la prévisibilité des heures et des horaires de travail varie grandement d'un pays à l'autre. En Norvège, les heures de travail font l'objet d'une véritable consultation avec les syndicats, ces derniers ayant généralement le dernier mot quant à la durée et à la fréquence des journées de travail. Aux Pays-Bas, un préavis de 40 jours est en place dans le secteur public.

La directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles pourrait également s'avérer utile pour améliorer le dialogue social, à condition que les gouvernements ne décident pas de recourir à la possibilité de soustraire les fonctionnaires

et les autres travailleurs du secteur public, dont le personnel des établissements pénitentiaires, à certaines des dispositions de la directive. La FSESP collaborera étroitement avec d'autres syndicats, notamment des syndicats représentant les policiers et les militaires, qui sont susceptibles d'être concernés par ces dérogations, afin de lancer une campagne contre les dérogations à la directive en amont de sa transposition dans les législations nationales d'ici au 1^{er} août 2022.

Le réseau des prisons de la FSESP sera tenu informé de l'évolution de la situation et fera partie des secteurs couverts par ce projet.

En ce qui concerne l'action en justice, des délégués espagnols ont commenté la nature sans précédent du refus de la Commission de transposer l'accord des partenaires sociaux dans une proposition législative à soumettre au Conseil pour adoption. Ce changement majeur de paradigme exige que de nouvelles mesures soient prises, au-delà de l'appel interjeté par la FSESP contre la décision de la Cour. Il convient d'exercer plus de pression sur les nouveaux eurodéputés, afin qu'ils soutiennent les normes de l'UE sur les droits à l'information et à la consultation dans le secteur public partout en Europe.

Roumanie et Royaume-Uni

La troisième session a porté sur les dernières nouvelles en **Roumanie** et au **Royaume-Uni** (voir les ppt [en pièce jointe](#)).

Adrian Neagoe, vice-président de SNPP (anciennement SNLP), le principal syndicat d'agents pénitentiaires en Roumanie, a fait le point sur le nouveau statut de policiers des agents pénitentiaires, une décision saluée par le syndicat. La négociation collective sur le temps de travail, la santé et la sécurité au travail et la formation donne de bons résultats, mais les salaires sont déterminés par voie législative, avec une certaine influence des syndicats. Le droit de grève, qui a été supprimé pendant la crise financière en 2011, n'a pas non plus été réinstauré. L'une des principales difficultés rencontrées par les syndicats réside dans l'instabilité politique : trois ministres de la Justice se sont succédé rien qu'en 2019. Le vieillissement de la main-d'œuvre constitue un autre défi, avec un quart des 12 000/13 000 agents pénitentiaires partis à la retraite en 2016-2017. Le recrutement de personnel inexpérimenté crée des difficultés, même si la population carcérale a diminué suite à la mise en place d'un programme de libération anticipée, qui a depuis été supprimé.

On enregistre un nombre croissant d'agressions entre détenus et contre le personnel et, selon une enquête réalisée par le syndicat, la moitié des agents pénitentiaires souffrent de problèmes de sommeil. Sur la base des indicateurs généraux de l'OCDE relatifs à la nature dangereuse du travail, il s'avère que les agents pénitentiaires présentent un seuil de tolérance bien plus élevé à l'égard des agressions et de l'intimidation que les autres groupes de travailleurs. Le syndicat entend poursuivre son action dans le domaine de la santé et de la sécurité, ainsi que sur l'égalité des sexes, les compétences numériques et la protection des données du personnel pénitentiaire en cas de conflit avec des détenus, un problème soulevé par ACAIP-UGT. Il sera possible, pour le réseau des prisons de la FSESP, de participer à certains des projets transnationaux du syndicat financés par le gouvernement norvégien ou la Commission européenne.

Brian Morton, du Royal College of Nursing, qui représente le personnel infirmier dans les prisons, a fait le point sur la situation au Royaume-Uni, en commençant par la toute

première grève lancée par le syndicat infirmier plus tôt cette année pour protester contre les bas salaires.

Depuis le dernier rapport fait à la FSESP en juin 2018, la situation dramatique dans les prisons britanniques ne s'est pas améliorée, avec un taux d'incarcération élevé et des niveaux accrus de violence entre détenus et contre le personnel.

Une nouvelle étude réalisée par les syndicats révèle que 26 % des membres du personnel des prisons ont été victimes de violence physique au cours de l'année précédant l'étude, 14 % d'entre eux ayant été agressés dix fois au cours de la même année. La moitié des effectifs ayant signalé des cas de violence physique se sont dits insatisfaits de la réaction de la direction. Au total, 67 % du personnel pénitentiaire se sent en insécurité au travail.

La sécurité dans les prisons s'est rapidement détériorée au cours des sept dernières années, au point que les détenus et le personnel ne se sont jamais sentis autant en insécurité depuis que ce paramètre est observé, avec un nombre record de cas d'automutilations et d'agressions. Après une brève amélioration de la situation, le nombre de suicides parmi les détenus est de nouveau en hausse. Il est de plus en plus difficile pour le personnel infirmier qui prodigue des soins aux détenus de leur offrir des soins de grande qualité axés sur la personne. Si les effectifs féminins étaient épargnés par la violence par le passé, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Comme en Roumanie, une grande partie des nouvelles recrues n'a que peu d'expérience et trouve encore plus difficile que les agents plus expérimentés de gérer une situation au bord de la rupture. Pour les syndicats, il ne fait aucun doute qu'il existe un lien de cause à effet direct entre les suppressions d'emplois – 10 000 postes d'agents pénitentiaires ont été supprimés au cours des dix dernières années –, la privatisation d'une partie des soins de santé dans les prisons, le fait qu'il soit plus facile de faire entrer des stupéfiants et les niveaux accrus de violence.

La sûreté et la sécurité au sein des prisons sont devenues une telle source de préoccupation que des syndicats britanniques, dont la plupart sont affiliés à la FSESP, ont formé une coalition et lancé la campagne *Safe Inside*. Les syndicats demandent, au travers de cette campagne, que des niveaux d'effectifs sûrs et efficaces, y compris pour les soins infirmiers, soient consacrés dans la loi et que les syndicats soient consultés sur l'évaluation des risques, entre autres. La situation est encore pire dans les prisons privées, ce qui est également le cas en Espagne. La coalition syndicale a été formée peu après la conférence de la FSESP de juin 2018 sur les emplois de qualité dans les prisons. Une autre journée de manifestation pourrait être organisée au Royaume-Uni le 18 décembre 2019.

En Italie, l'accroissement continu de la population carcérale est très inquiétant : le nombre de détenus est passé de 52 000 en 2015 à 61 000 aujourd'hui, la plupart d'entre eux étant placés dans des bâtiments vétustes et insalubres. Les forces de police qui travaillent dans les prisons auraient besoin de 4 000 agents supplémentaires. En 2019, les effectifs pénitentiaires ont été victimes de 800 agressions de la part de détenus.

En Belgique, la combinaison dramatique de la surpopulation et du manque de personnel a donné lieu à une explosion du nombre de congés maladie longue durée, ce qui a débouché sur un nombre accru de jours de congé non utilisés (540 000 jours). Un nouveau statut du personnel pénitentiaire a été créé, sans budget supplémentaire. Quelques centaines de nouveaux agents ont été recrutés dans le cadre du régime Rosetta destiné aux jeunes de moins de 26 ans, mais ces nouvelles recrues ne bénéficient que d'une formation initiale de

huit jours. Le manque de personnel, comme au Royaume-Uni, est à l'origine d'un environnement plus hostile. La déshumanisation du travail carcéral est en jeu dans de nombreuses prisons, la direction préférant bien souvent fermer les yeux sur les conditions de détention. Le nombre élevé de détentions provisoires continue également de poser problème, tout comme l'utilisation et l'utilisation abusive des antidépresseurs. La discussion sur le droit de grève et l'obligation de service minimum n'est pas terminée non plus. Une action de protestation est prévue le 12 décembre.

Discussion sur la violence et le harcèlement avec l'eurodéputée Pagazaurtundúa

L'eurodéputée Renew Europe Maite Pagazaurtundúa¹ – qui avait été invitée en raison de son intérêt particulier pour les conditions de détention et sa participation directe à une campagne en cours sur l'éradication des mauvais traitements et de la violence à l'égard des femmes dans les prisons espagnoles – a participé à un échange de vues de 90 minutes.

L'eurodéputée Pagazaurtundúa a rappelé que le Parlement avait adopté un rapport d'initiative en 2017 sur les systèmes pénitentiaires et les conditions de détention, dans lequel sont mentionnés le caractère contraignant du travail dans les prisons, le droit à la formation, à la santé et à la sécurité et au dialogue social, ainsi que le concept de « sécurité dynamique » basé sur un dialogue régulier entre les détenus et le personnel. Le rapport du PE est disponible [ici](#) en français.

Elle s'est ensuite dite vivement préoccupée par le nombre d'actes de violence ciblant les effectifs féminins dans les prisons – souvent perpétrés par des détenus souffrant de problèmes de santé mentale –, le manque de soutien de la part de la direction des établissements et le silence qui entoure le problème de la violence, un grand nombre d'incidents n'étant pas signalés. Elle a expliqué que la prévention de la violence sexuelle exigeait un changement culturel, des niveaux d'effectifs plus appropriés, des activités de réhabilitation décentes pour les détenus et une aide résolument accrue pour les détenus souffrant de problèmes de santé mentale, sachant que bon nombre de ces personnes ne devraient pas se trouver en prison, comme le martèle la FSESP depuis de nombreuses années. Le manque de données constitue un autre problème déjà mis en évidence il y a deux ans par les syndicats dans le contexte d'un projet du dialogue social au sein du gouvernement central sur les risques psychosociaux. Les syndicats se chargent bien souvent de recueillir eux-mêmes des données, ou lorsque des données officielles sont disponibles, les pouvoirs publics ne souhaitent pas en discuter avec les syndicats. L'eurodéputée a annoncé qu'elle participait actuellement à la mise en place d'un registre public recensant tous les cas de violence sexuelle dans les prisons, en collaboration avec une ONG.

Un argument avancé lors de la discussion est qu'il faudrait faire connaître davantage les conditions de travail dans les prisons, ce qui profiterait à la fois aux travailleurs et aux détenus. Il a par ailleurs été indiqué que la FSESP, tout comme d'autres fédérations syndicales européennes et internationales, mène actuellement une campagne en faveur de la ratification par les gouvernements des pays de l'UE de la [Convention n° 190 de l'OIT](#)

¹ Renew Europe, anciennement ADLE, le groupe libéral, est devenu le troisième plus grand groupe du Parlement européen. Bien que la FSESP entretienne depuis longtemps des liens étroits avec le groupe socialiste et le groupe des Verts, la nouvelle configuration politique européenne exige de se rapprocher d'eurodéputés issus d'autres groupes démocratiques, afin de s'assurer une majorité sur les rapports ou les actes législatifs susceptibles d'avoir une incidence sur les services publics ou les conditions de travail dans les services publics.

récemment adoptée sur l'élimination de la violence et du harcèlement, laquelle mentionne la violence domestique.

Les syndicats espagnols collectent depuis longtemps leurs propres données sur les mauvais traitements et la violence dont sont victimes les femmes et les hommes. Un registre à l'échelle de l'UE pourrait être utile, mais CC.OO recommande que tous les types de violence en prison y soient consignés. Les prisons doivent être sûres tant pour les femmes que pour les hommes, et le syndicat ne voudrait pas que le problème de la violence sexuelle soit utilisé comme un prétexte pour recruter moins de femmes. Tous les types de violence doivent être condamnés.

Le secrétariat de la FSESP a fait savoir qu'en collaboration avec d'autres secteurs, dont l'éducation, les soins de santé, les administrations des gouvernements centraux/fédéraux, régionaux et locaux, un projet était en cours d'élaboration sur la mise en œuvre efficace des lignes directrices multisectorielles des partenaires sociaux dans l'UE sur la prévention et la lutte contre la violence par les tiers, adoptées en 2010.

Pour conclure, l'eurodéputée espagnole a annoncé que la commission LIBE organiserait une audition publique sur les prisons en 2020 et elle a pris acte de la demande du réseau de placer les conditions de travail à l'ordre du jour. Le secrétariat de la FSESP assurera le suivi de ce point.

Il ne restait plus assez de temps pour les autres points de l'ordre du jour. Concernant la privatisation, le président, Marco Ouwehand, a mentionné un nouveau documentaire sur l'Afrique du Sud, où la privatisation des prisons a donné lieu, comme aux États-Unis, à une augmentation du taux d'incarcération et à une détérioration des conditions de travail et de détention. La bande-annonce de ce documentaire est disponible [ici](#).

Points d'action et réunions à venir pertinentes pour le personnel des prisons

- Envoyer, pour information, au réseau des prisons les ordres du jour des réunions du comité du dialogue social pour les administrations des gouvernements centraux (SDC CGA) – le secrétariat de la FSESP étudiera cette possibilité avec les membres du comité NEA de la FSESP, qui est chargé des questions liées au dialogue social – prochaine réunion prévue pour le 12 mars 2020.
- Effectuer un suivi concernant l'audition prévue sur les prisons au Parlement en 2020, afin d'assurer la participation du réseau des prisons et/ou de veiller à ce que les conditions de travail soient mises à l'ordre du jour – audition confirmée avec la participation de la FSESP le 16 ou le 17/04/2020.
- Sommet sur la sécurité le 25 février à Londres
- Réunion conjointe ACAIP/RAN sur la radicalisation dans les prisons d'Europe, les 10 et 11 février 2020 à Madrid
- Prochaine réunion du réseau des prisons de la FSESP : 1^{er} octobre 2020, à Bruxelles (à confirmer)
- Projets prévus pour 2021-2022 sur la prévention de la violence par les tiers et le harcèlement au travail (projet du dialogue social européen), et sur l'exclusion des travailleurs du secteur public de directives de l'UE, notamment la directive européenne susmentionnée sur la transparence, et des droits syndicaux (le seul projet de la FSESP en collaboration avec EUROMIL et Eurocop).

Bruxelles, le 20 février 2020.

Envoyé au réseau des prisons de la FSESP et au comité NEA.

Disponible sur la page web du réseau des prisons de la FSESP, [ici](#).